



## **NON** à la démolition de la salle communale

La salle communale a été construite en 1937. La population de Bassins s'est beaucoup impliquée dans sa réalisation.

En 1986 le bâtiment a été agrandi en ajoutant un foyer, une cuisine, une chaufferie, des locaux de stockage de matériel de gymnastique et de scène. Des abris de protection civile ont été créés en sous-sol. Environ deux millions de francs ont été investis dans ces travaux. Les dettes contractées ont finalement été remboursées en vendant des terrains communaux.

Cette salle accueille depuis sa construction de nombreuses manifestations (bals de jeunesse, spectacles des écoles et des sociétés locales, productions musicales et théâtrales, marchés, expositions, banquets, etc ) qui ont marqué la vie sociale du village au travers de plusieurs générations de Bachenardes. Le lieu est même qualifié de «**Centre historique de la Commune**» par la Municipalité.

La salle communale et son foyer peuvent continuer à remplir ce rôle social et culturel pendant de nombreuses années. Mettons en valeur ce bâtiment et son environnement !

**Rien ne justifie la démolition de la salle communale. Son remplacement par un nouveau bâtiment à un autre emplacement en périphérie du village entraînera des coûts largement plus élevés que ceux nécessaires à améliorer le confort de la salle actuelle.**



## **NON** à la perte d'identité et du rôle social du centre de notre village

Le projet de la Municipalité entraîne une aliénation du patrimoine communal. En cédant 3000 m<sup>2</sup> de parcelles communales en droit de superficie pour 50 ans, la Commune perdra la maîtrise du développement du centre du village pendant un demi-siècle.

En plus, la disparition de la salle communale et son remplacement par des logements entraînera un profond changement de l'affectation et du rôle social du centre du village.

Bassins a connu un important développement immobilier ces dernières années, qui s'étend bien au-delà de la périphérie de l'ancien village.

**Il est donc important de conserver la maîtrise foncière du centre historique du village dans les mains de la collectivité de façon à favoriser la présence d'un lieu de vie social et culturel au service de toute la communauté villageoise.**

Le Comité référendaire n'est pas opposé à ce que la Commune de Bassins favorise la réalisation de logements à loyer modéré, ni qu'elle procède à des rénovations de mise en valeur des bâtiments communaux existants. La Commune est propriétaire d'autres terrains à proximité immédiate du village, libres de constructions qui pourraient être affectés à la création de logements à loyer modéré.

Une nouvelle salle de gymnastique conforme aux normes en vigueur pourra toujours être construite à proximité des écoles.

**Ce que les opposants combattent, c'est l'emplacement choisi pour créer ces logements ainsi que la stratégie adoptée par la Municipalité pour réaliser ses intentions.**

*Voter NON à la constitution d'un droit de superficie sur des parcelles communales au centre du village, c'est dire*

**NON** à la démolition de notre salle communale et de son foyer

**NON** à la perte d'identité et du rôle social du centre de notre village

**Un débat sur le sujet du référendum aura lieu à la Salle communale le 3 avril 2012 à 20 heures.**

Comité référendaire

Balter Patrick, chemin du Sétif 11; Dubois Daniel, rue du Cardelay 7; Guignard Pidoux Nathalie, rue du Battoir 20; Ruchat Corinne, rue de la Croix 15; Vonaesch Thomas, chemin du Sétif 17